

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 556 retirant à M. Amin Galadine le permis de conduite qui lui a été délivré le 8 juillet 1950

n° 556

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 mai 1953

Numéro JO
n° 7 du 01/06/1953

Date du numéro
1 juin 1953

VISAS

le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N . SADOUL. Gouverneur de legion d'honneur

Vull'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vull'arrêté du 11 février 1937 portant règlement général sur la police de la circulation et du roulage à la Côte Francaise des Somalis

Sur la proposition du Commandant du Détachement de Gendarmerie ; Après consultation de la Commissibn technique spéciale prévue à cet effet,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Le permis de conduire n° 157, délivré le 8 juillet 1950 à M. Amin Galadine. Soudanais. né en 1910 à Khartoum, lui est retiré pour une durée de cinq (5) ans. Art. 2. — Le Directeur du Service des Travaux publics et le Commandant de Gendarmerie sont chargés de 1 exécution des prescriptions du présent arrêté, qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par délégationLe Secrétaire Général.CHAMBOREDON.